

d'un bill unique et, exception faite des étapes réunies du rapport et de la troisième lecture, l'article ne s'applique qu'à une étape unique de l'étude d'un bill unique.

Le député de Grenville-Carleton (M. Blair), dans son deuxième exposé, avait bien raison de dire qu'il faudrait au moins dix jours pour que toute la règle soit élaborée en détail. En réalité, suivant notre procédure, il faudrait, au minimum bien plus de dix jours. C'est que, les députés le savent, suivant un nouveau règlement de la Chambre, à moins d'un ordre spécial, l'étape de l'étude en comité relève automatiquement d'un comité permanent, et, l'expérience que nous avons acquise pendant la session actuelle montre que nos comités permanents prennent de deux à trois semaines pour étudier les bills importants. En outre, suivant notre Règlement, l'étape du rapport d'un comité ne peut avoir lieu avant un délai d'au moins 48 heures depuis la réception du rapport émanant du comité permanent. A vrai dire, et suivant ce que nous avons pu voir à la Chambre, il s'écoulera bien plus de dix jours avant que toutes les diverses étapes de l'étude d'un bill aient été franchies.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** En vertu de cette proposition combien de temps un bill sera-t-il étudié par un comité permanent. On pourrait aussi réduire ce temps à un seul jour.

**L'hon. M. Macdonald:** C'est fort possible, mais il faut voir les choses comme elles sont. Pour citer encore une fois M. St-Laurent, c'est de cette manière que les bills d'intérêt public ont été étudiés et je ferai observer au député que jusqu'à maintenant nous aurions pu, au sein des comités permanents, mettre fin à un débat en invoquant simplement la voix de la majorité, mais nous ne l'avons pas fait. A mon avis, l'application de l'article proposé exigera sûrement, dans la pratique, qu'il s'écoule au moins un mois avant que soient résolues toutes les étapes de l'étude d'un bill.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Dois-je en conclure que le ministre serait prêt à supprimer cette limite d'un jour d'étude à l'étape du comité?

**L'hon. M. Macdonald:** Ma foi, c'est une proposition valable qui, j'en conviens, découle naturellement de mes observations, mais je devrais peut-être exposer maintenant les principes généraux qui devraient s'appliquer, je crois, à l'imposition d'une limite de temps

[L'hon. M. Macdonald.]

pour un projet de loi. Je conviens que quatre jours pour toutes les étapes d'un projet de loi important seraient fort insuffisants, mais quatre jours seraient beaucoup trop pour de nombreux projets de loi moins importants, car un des faits dont il faut tenir compte dans cette Chambre est que lorsqu'une période minimum de temps est prévue, que la chose soit nécessaire ou non, le débat s'étend jusqu'à la limite prévue. Je crois donc que c'est une précaution raisonnable de prévoir une journée de séance, même si effectivement en vertu de la procédure suivie par la Chambre l'étude à l'étape du comité en a parfois pris davantage.

**M. Bell:** Et cela, n'a-t-il pas marché? Je parle sérieusement. Le ministre n'admettra-t-il pas que l'étude aux étapes du rapport et du comité a été efficace durant la session?

**L'hon. M. Macdonald:** Non. Je signale au député que c'est précisément la faiblesse de nos procédures relatives à l'étape du rapport qui rend la disposition nécessaire. En vertu des accords conclus au sujet du Règlement à Noël, nous avons réussi à établir des limites raisonnables pour les étapes de la deuxième et de la troisième lectures, mais l'expérience a prouvé que le débat tend à s'intensifier et à se prolonger si la limite de temps n'est pas fixée. Nous essayons d'éviter cela.

Monsieur l'Orateur, la dernière fois que la Chambre a sérieusement étudié la question fondamentale de la planification de son temps, lors de l'examen de la règle 16A, on s'est plaint qu'elle permettait d'adopter un ordre pour plus d'un bill et plus d'une étape d'un même bill. Le projet actuel prévoit que le gouvernement devra par trois fois requérir un ordre de la Chambre, après un débat de deux heures, au sujet de l'attribution du temps. En d'autres termes, il faudrait demander cet ordre trois fois, et sur ce point, on a satisfait aux objections contre la règle 16A. De plus, nous avons stipulé et il a fallu pour cela de longues négociations au comité, un débat minimum d'un jour à chacune des trois étapes.

● (5.20 p.m.)

La seconde objection faite à la proposition précédente portant sur la durée du débat était qu'il serait possible de limiter le débat sur le bill à toutes les étapes même avant que le débat ait commencé. A cause de la disposition prévoyant un débat d'un jour, ce n'est natu-